



Les Communes
du
Val d'Anniviers



www.anniviers.org

Commission construction et cadastre ⑧

Procès-verbal de la séance du 17.09.07 à 18h au bureau communal de Vissoie

Présents : Jean-Albert Melly, Ayer
Nadine Zufferey, Chandolin
Jean-Pierre Salamin, Grimentz
Alain Savioz, cadastre Vissoie
Martine Antonier Tschus, Secrétaire

Antoine Salamin, cadastre St-Luc
Paulon Massy, cadastre Grimentz
Jean-Marie Viaccoz, cadastre Ayer
Francis Constantin, cadastre St-Jean

Excusés : Franziska Andenmatten Zufferey, St-Jean; Olivier Zufferey, St-Luc

Absents : Olivier Florey, Vissoie

1. Rappel des commissions

①	politique	Simon Crettaz
②	administration	Dominique Rion
③	sécurité	Jean-Pierre Salamin
④	formation, santé, social	Marie-Françoise Melly Crettaz
⑤	trafic, travaux publics	Tarcise Genoud
⑥	environnement	Georges Vianin
⑦	aménagement du territoire	Gaby Solioz
⑧	construction	Jean-Albert Melly
⑨	économie publique	Georges-Alain Zuber
⑩	agriculture	Gérard Genoud
①①	énergie	Simon Crettaz
①②	financière	René Massy
①③	bourgeoise	Jacques Vouardoux

2. Accueil

Jean-Albert Melly ouvre la séance et salue particulièrement les teneurs de cadastre des communes d'Anniviers. Il rappelle qu'un des buts de la présente commission est de préparer au mieux l'organisation du cadastre pour la commune d'Anniviers. Nadine Zufferey, teneur du cadastre de Chandolin, fait partie de la commission.

Un point ressort des discussions entamées précédemment : le cadastre ne sera pas réuni en un bureau et tenu par une seule personne le 1^{er} janvier 2009.

Afin d'avoir l'avis de tous, la parole est laissée aux teneurs de cadastre qui rappellent en préambule que le teneur de cadastre est nommé par l'Etat. Il est donc important de contacter MM Emery et Delaloye. Jean-Albert Melly s'en charge.

La vallée pourrait être constituée de secteurs (les anciennes communes) pour éviter de devoir tout numéroté à nouveau et garder les lieux-dits actuels.

3. Cubage

Afin de comparer les méthodes de calcul entre les teneurs de cadastre, il est proposé que chacun choisisse 3 bâtiments (années 60, 80 et 2000) et il sera procédé aux relevés ensemble. Le rendez-vous est fixé au 13 novembre 2007 à 13h au bureau du cadastre de Chandolin. Nadine Zufferey est par ailleurs désignée coordinatrice des cadastres.

En fonction des différences relevées, les teneurs de cadastre devront agir. Le tableau regroupant toutes les informations relevées sera remis à la commission le 1^{er} mai 2008 au plus tard.

4. Valeur locative

Pour certains teneurs de cadastre, il n'est pas possible d'unifier les valeurs locatives pour tout Anniviers. La commission impôt a pour tâche de vérifier les valeurs locatives.

La discussion reste ouverte et ce point fera l'objet de nouvelles propositions à la commission, par les teneurs de cadastre.

5. Futur

Pour 2009, les cadastres ne seront pas regroupés. Voir ce que l'Etat et le Registre Foncier suggèrent. En revanche, il faudra que les teneurs de cadastre harmonisent petit à petit ce qui peut l'être.

A plus long terme, il devrait y avoir, dans la vallée, un bureau du cadastre avec deux personnes à plein temps (un plutôt financier et un plus technique). Le cumul des heures effectuées actuellement par les six teneurs de cadastre représente 130 %.

Pour le PV : Martine Antonier Tschus